

**AVIS DE COURSE TYPE  
HABITABLES 2017-2020**

Prescription FFVoile :

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.*

*Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

**Les Voiles Classiques des Sables  
1<sup>er</sup> et 2 Août 2020  
Les Sables d'Olonne  
SPORTS NAUTIQUES SABLAIS  
Grade 5a**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.6 Le règlement des Régates Classiques du CCMA
- 1.7 Les règles de la jauge Classique JCH en vigueur

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 1, 2, et 3 de yachts classiques telles que définies dans le règlement du CCMA en vigueur :
  - 3.1.1 Classe 1 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non-industrielles, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, de la coque, du lest ou des plans antidérive ou modification substantielle du plan de voilure et du gréement).
  - 3.1.2 Classe 2 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non-industrielles, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine. Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.
  - 3.1.3 Classe 3 : Yachts conçus entre le 31-12-1974 et le 31-12-1968 construits à l'unité ou yachts construits en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31-12-1974, conformes à leurs plans d'origine. Les bateaux conçus ultérieurement "dans l'esprit" des yachts classiques sont incorporés à cette classe.

Ne peuvent participer à cette régata les bateaux utilisant des matériaux composites pour les voiles, les mâts et les bômes. Les voiles autorisées doivent être fabriquées par assemblage cousu de panneaux visiblement tissés carré (type 1 ou 2 tel que défini dans le règlement JCH (article 6) et les mâts/bômes ne peuvent être qu'en bois, aluminium ou acier

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site des SN Sablais et en faisant parvenir les frais requis, au secrétariat des SN Sablais au plus tard le 25 juillet 11 h
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

Longueur	Montant
≤ 9 mètres	45 €
>9 mètres	50 €

Participation au repas du samedi soir 28 € par membre d'équipage

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : le 31 juillet de 16 h à 20 h,  
le 1<sup>er</sup> Août de 9 à 10 h
- Briefing : 10h
- 5.4 Heure prévue pour le signal d'avertissement du 1<sup>er</sup> Août : 11 h  
Heure prévue pour le signal d'avertissement du 2 Août : 10 h
- 5.5 Le dernier jour, aucun départ après 15 h 30

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique sur le site du club, section habitable

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Le parcours est de type : construit
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 2 flottes seront constituées si plus de 8 voiliers par flotte
- Flotte 1 les voiliers de jauge JCH inférieur ou égale à 0,85 ou de longueur de pont inférieur ou égale à 7 mètres .
  - Flotte 2 les voiliers de jauge JCH supérieur à 0,855 ou de longueur de pont supérieur a 7 mètres.  
Les bateaux ne disposant pas d'un certificat JCH à jour pour cette régata pourront y participer avec un rating forfaitisé comme suit :
    - Si  $L < 10m$ ,  $Ftc = 1,0000$
    - Si  $10m < L < 15m$ ,  $Ftc = 1.2000$
    - Si  $L > 15m$ ,  $Ftc = 1.4000$
 Leur résultat à la régata ne sera pas pris en compte pour le classement CCMA
- 9.3 Un classement unique sera réalisé, toutes flottes confondues si 9.2 ne peut être appliqué.  
Les temps de course seront calculés en fonction du rating de chaque voilier.  
Les bateaux ne disposant pas d'un certificat JCH à jour pour une régata pourront y participer avec un rating forfaitisé comme suit :
- 9.5 Proclamation des résultats : le 2 Août 2020 à 17 h

**10. PLACE AU PORT**

Emplacement au port : offertes par Port Garnier.

**11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**12. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. PRIX**

Des prix fournis par nos partenaires seront distribués par le comité d'organisation.

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Dragage chenal : 2 mètres**

Fait le 19 Juin 2019

Secrétariat des SN Sablais :

Caroline : 02 51 21 63 00

Bernard : 06 32 86 03 08

ANNEXE ZONE DE COURSE

